



REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

-----  
GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SESSION ORDINAIRE**  
**Séance du 23 mars 2017**

**DELIBERATION N° 47/ 3/2017 : APPROBATION DU BILAN DE CLOTURE DE LA CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT "OPERATION GLOBALE D'AMENAGEMENT RIVE GAUCHE VILLEBOURBON SAPIAC"**

*L'an deux mille dix-sept, le jeudi 23 mars à 17h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 17 mars 2017.*

**Présents Titulaires : 36**

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Mathieu ALBERT, Danielle AMOUROUX, Danielle BEDOS, Maxime BERAUDO, Marie-Claude BERLY, Pierre BONNEFOUS, Marc BOURDONCLE, Nadine BOUVET, Nadia CHEKLIT, Didier CLAMENS, Thierry DEVILLE, Daniel DONADIO, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, José GONZALEZ, Paul GRAND, Annie GUILLOT, Francis LABRUYERE, Sophie LARAN, Pierre-Antoine LEVI, Christine MOLLIN, Christian MOULIS, Pauline MUGNIER, Paulette MULLER-DUPONT, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Bernadette SERIEYS, Monique VALAT, Thierry VIALON, Claude VIGOUROUX, Michel WEILL.

**Absents ayant donné pouvoir : 6**

Mesdames, Messieurs, Jean-Luc BUDOIA à Jean-François GARRIGUES, Aline CASTILLO à Pierre BONNEFOUS, Jean-Martial DEJEAN à Danielle AMOUROUX, Philippe FRANCOIS à Laurence PAGES, Christian PEREZ à Marie-Claude BERLY, Gaël TABARLY à Valérie RABAULT.

**Absents Excusés : 2**

Messieurs, Alain CRIVELLA, Jean-Louis IBRES.

**Secrétaire de Séance : Monsieur Claude VIGOUROUX**

**Monsieur Maxime BERAUDO donne lecture du rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,**

Par délibération en date du 30 septembre 2004, la Communauté de Montauban Trois Rivières a signé avec la SEMAEM (Société d'Economie Mixte pour l'Aménagement et l'Expansion de Montauban) le 18 octobre 2004 une convention publique d'aménagement relative à l'opération globale d'aménagement Rive Gauche – Villebourbon – Sapiac.

Cette convention publique d'aménagement avait pour objectif l'aménagement sous forme de ZAC de ces deux quartiers de la ville. Des études urbaines ont été menées par la SEMAEM puis la SPLA Montauban Trois Rivières Aménagement afin de définir les objectifs d'aménagement mais aussi la modification du Plan de Prévention des Risques d'Inondations sur ces deux quartiers notamment dans l'objectif de pouvoir assouplir les règles de constructibilité. Cet objectif rempli, il n'est pas paru pertinent de conserver la procédure de ZAC sur l'ensemble du secteur et donc il a été à ce stade mis un terme à la convention publique d'aménagement opération globale d'aménagement Rive Gauche – Villebourbon – Sapiac.

Il convient cependant de procéder par la communauté d'agglomération Grand Montauban à l'approbation du bilan de clôture de cette convention publique d'aménagement, tel que ci-après :

**SYNTHESE DU BILAN FINANCIER DE L'OPERATION AU 31/12/2016**

<b>I] EQUILIBRE DE L'OPERATION</b>	<b>MONTANT</b>
TOTAL DEPENSES HT	121 970,79
TOTAL RECETTES HT	130 000,00
PARTICIPATION RESTANT A VERSER PAR LA COLLECTIVITE HT	0
PARTICIPATION A REVERSER A LA COLLECTIVITE HT	0

  

<b>II] TRESORERIE DE L'OPERATION</b>	<b>MONTANT</b>
TRESORERIE DE L'OPERATION AU 31/12/2016	28 000,71
+ CREANCES FISCALES A ENCAISSER	28,50
- DETTES TIERS A REGLER	0
- DETTES FISCALES A REGLER	0
- DETTES AMENAGEUR A REGLER	0
- AUTRES DETTES A REGLER	0
Capital restant des emprunts transférés à collectivité	0
Remboursements des avances collectivité	0
Transfert des retenues de garantie	0
Transfert des dépenses fournisseurs	0
Transfert des clients et autres créances	0
Cession de terrains restant à la collectivité	0
<b>SOLDE DE TRESORERIE DE L'OPERATION</b>	<b>28 029,21</b>

  

<b>III] DEPENSES TTC A LA FIN DE L'OPERATION</b>	<b>140 951,90</b>
DEPENSES TTC JUSQU'À LA CLOTURE COMPTABLE DE L'OPERATION	2 689,65
TOTAL DEPENSES TTC 31/12/2016	143 641,54
TOTAL DEPENSES HT 31/12/2016	121 970,79
TOTAL TVA	21 670,85

Il ressort de ce bilan un solde au bénéfice de la collectivité de 28 029,21 €.

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents du 15 mars 2017, il vous est proposé de bien vouloir :

- approuver ce bilan pour parfaire les opérations administratives de clôture de la convention publique d'aménagement opération globale d'aménagement Rive Gauche – Villebourbon – Sapiac.

Entendu le présent exposé,  
Après en avoir délibéré,  
Le conseil communautaire décide :

- d'approuver ce bilan pour parfaire les opérations administratives de clôture de la convention publique d'aménagement opération globale d'aménagement Rive Gauche – Villebourbon – Sapiac.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

**28 MARS 2017**

De sa publication le :

**28 MARS 2017**

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 24 mars 2017

La Présidente,  
Brigitte BAREGES

